

**NOUVEAU  
À PARTIR DU  
1<sup>ER</sup> JUILLET**

## Le Nouveau Sac Bleu



**Emballages en PLASTIQUE**  
Bouteilles et flacons en plastique  
+  
pots, caillots, barquettes, tubes, films, sacs et sachets en plastique



**Emballages MÉTALLIQUES**



**CARTONS À BOISSONS**

- Videz entièrement les emballages
- N'imbriquez pas les emballages (les uns dans les autres)
- Volume maximum des emballages: 8L

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Fostplus

# À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, vous pourrez utiliser le Nouveau Sac Bleu !

## À partir du 1<sup>er</sup> juillet, vous pourrez trier encore plus grâce au Nouveau Sac Bleu.

Le sac bleu PMC a été introduit il y a plus de 20 ans en Belgique. Et avec succès, car de tous les pays d'Europe, nous sommes celui qui trie et recycle le plus. Nous pouvons tous en être fiers, parce qu'en triant correctement, on peut valoriser les emballages usagés comme matière première, et ainsi économiser de l'énergie et émettre moins de CO<sub>2</sub>.

Aujourd'hui, grâce aux nouvelles évolutions technologiques, nous sommes en mesure de faire encore mieux. C'est pourquoi presque tous les emballages ménagers en plastique seront acceptés dans le sac PMC dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Une bonne chose pour l'environnement, et pour votre porte-monnaie.

## Tout ce que vous devez savoir sur le Nouveau Sac Bleu.

### Quels emballages sont autorisés dans le Nouveau Sac Bleu ?

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons étaient autorisés dans le sac PMC.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet, presque tous les emballages ménagers en plastique y seront également acceptés. Pensez aux pots de yaourt et aux barquettes de beurre, ou encore aux sacs et films plastiques.

Découvrez les nouvelles règles de tri en parcourant ce dépliant.



### Puis-je encore utiliser les anciens sacs PMC ?

Les anciens sacs bleus restent valables sans limite de temps. Pas de problème si vous en avez encore en stock. Ce sont les consignes de tri qui changent et permettent désormais de jeter presque tous les emballages en plastique dans le sac bleu, en plus des cartons à boissons et des emballages métalliques.



### Le Nouveau Sac Bleu sera-t-il introduit dans toute la Belgique ?

Pour des raisons pratiques (adaptations techniques des centres de tri), le Nouveau Sac Bleu est introduit progressivement en Belgique. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans le cadre d'une expérience pilote, les communes d'Aiseau-Presles et de Farciennes bénéficiaient déjà des nouvelles consignes de tri dans le sac bleu PMC. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les nouvelles règles de tri s'appliqueront dans toute la Belgique, sauf la province du Luxembourg où le Nouveau Sac Bleu sera introduit en octobre.

### Qu'est-ce qui change par rapport à la collecte et au prix des sacs ?

Les dates des collectes ne changent pas et le prix du Nouveau Sac Bleu non plus (0,15€/sac). Consultez bien le calendrier des collectes afin de sortir votre sac à la bonne date.

### Où seront triés mes emballages ?

Votre sac bleu sera collecté en porte-à-porte par votre intercommunale Tibi et son contenu sera ensuite séparé en 14 types de déchets différents au sein du centre de tri VALTRIS. Ce centre de tri performant et totalement rénové permettra en effet de traiter le contenu des sacs bleus de plus de 1,7 million d'habitants des provinces du Brabant wallon, de Namur et du Luxembourg en plus de ceux de la zone Tibi.

**-8  
kilos**

Grâce au nouveau sac PMC, votre production de déchets résiduels pourra diminuer de 8 kg par an et par habitant en moyenne.

## Le Nouveau Sac Bleu



**Emballages en PLASTIQUE**  
Bouteilles et flacons en plastique  
+  
pots, caillots, barquettes, tubes, films, sacs et sachets en plastique



**Emballages MÉTALLIQUES**



**CARTONS À BOISSONS**

- Videz entièrement les emballages
- N'imbriquez pas les emballages (les uns dans les autres)
- Volume maximum des emballages: 8L

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Fostplus

**Avis important pour les habitants des communes de toute la zone Tibi**

EMBALLAGES PLASTIQUES



Bouteilles

Flacons

NOUVEAU



Barquettes et rapiers



Pots et tubes



Films, sacs et sachets

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Canettes et boîtes de conserve



Aérosols alimentaires et cosmétiques



Barquettes et rapiers



Couvercles



Bouchons et capsules

CARTONS À BOISSONS



CE QUI EST INTERDIT DANS LE NOUVEAU SAC BLEU

- Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotines ou de nourriture humide pour animaux...
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Les emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone
- Les emballages avec une contenance supérieure à 8L
- La frigolite
- Autres objets

ATTENTION!

- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Les règles pour un bon recyclage

Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.

Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément.



Encore des doutes sur le tri ?

Rendez-vous sur [trionsmieux.be](http://trionsmieux.be) et [tibi.be](http://tibi.be)



tibi Fostplus

Quelques réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Pourquoi séparer le film de la barquette?



Ils sont généralement constitués de plastiques différents et suivent donc un procédé de recyclage différent. C'est la raison pour laquelle il faut les séparer avant de les jeter dans le Nouveau Sac Bleu.

Les pots de fleurs, c'est oui ou c'est non?



C'est un grand OUI car ce sont des emballages en plastique! Pensez à bien les vider et à ne pas les empiler.

La boîte à tartines va dans le Nouveau Sac Bleu?



Non, parce que le P de PMC signifie uniquement emballages en plastique. Les boîtes de conservation ne sont pas des emballages et ne vont donc pas dans le Nouveau Sac Bleu.

Imbriquer les emballages, une bonne idée?



Non, car les emballages sont triés mécaniquement. Ce qui s'avère impossible s'ils sont imbriqués. Il est également interdit de rassembler les emballages dans un petit sac fermé avant de les jeter dans le Nouveau Sac Bleu: jetez vos déchets en vrac dans le Nouveau Sac Bleu.

Que faire de ma bouteille de déboucheur?



Cette bouteille est fermée par un bouchon de sécurité enfant. Elle ne peut donc pas être jetée dans le Nouveau Sac Bleu. Les emballages munis d'une fermeture de sécurité (type 'pousser-tourner') doivent être déposés dans un recyclage.

Les seringues, dans le Nouveau Sac Bleu?



Absolument pas! Les seringues et les aiguilles d'injection (par ex. pour les patients diabétiques) doivent être rebouchées, emballées dans un contenant fermé et déposées dans un recyclage.

